

NOS CONSEILS

Voici quelques conseils à mettre en place lors de votre pratique ou en amont de votre sortie.

- **Prendre connaissance et respecter** les panneaux que vous pouvez trouver au parking ou au pied des voies ;
- **Vous renseigner en amont de votre sortie** afin de savoir si des mesures spécifiques sont mises en place pour la voie que vous souhaitez réaliser, en particulier de décembre à juillet (contacter votre fédération ou club) ;
- **Éviter d'arracher la végétation et ne pas détruire les nids** si vous en croisez, ne pas toucher aux oeufs et aux jeunes s'il y en a ;
- **Signalez-nous** vos éventuelles observations d'oiseaux présents sur la paroi (www.faune-france.org) ;
- Si vous avez un projet d'équipement ou de réhabilitation d'une voie ou d'une paroi, merci de **contacter le propriétaire, le gestionnaire d'espace local et les animateurs Natura 2000**.



Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !

LPO Limousin Délégation territoriale Limousin

Tél. 05 55 32 20 23
Mail. limousin@lpo.fr
Site web. limousin-lpo.fr

LPO AURA DT Auvergne Délégation territoriale Auvergne

Tél. 04 37 61 05 06
Mail. auvergne@lpo.fr
Site web. auvergne-rhone-alpes.lpo.fr



Agir pour
la biodiversité



Vous pratiquez d'autres sports, randonnées, VTT, escalade... ? Découvrez d'autres conseils sur la page Biodiv'Sports LPO :

www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/tourisme/biodiv-sports

En vous remerciant pour votre compréhension, bonnes sorties à toutes et à tous !

Pour profiter de la nature, adoptons les bons gestes !

Financé par :



Site web. gorgesdeladordogne.n2000.fr

Crédits photos :

Faucon pèlerin © Patrick Harle/LPO
Hibou grand-duc d'Europe © Christian Aussaguel/LPO
Grand corbeau © Fabrice Cahez/LPO
Tichodrome échelette © Alain Boullah/LPO
Hirondelle de rochers © Bernard Deceuninck/LPO

Conception LPO Limousin



BIODIV'SPORTS

PRENDRE EN COMPTE LA FAUNE SAUVAGE DANS VOS ACTIVITES !



Site Natura 2000
Les Gorges de la Dordogne

ESCALADE



Lors de la préparation d'une sortie, **pensez à vous renseigner sur les zones sensibles** : site Natura 2000 Gorges de la Dordogne, PNR des Volcans d'Auvergne, et éventuellement contacter la commune ou l'office de tourisme du secteur dans lequel vous envisagez de vous rendre pour pratiquer une activité.

ESCALADE ET FAUNE SAUVAGE



Les falaises sont des milieux exceptionnels qui jouent un rôle essentiel pour la biodiversité. De nombreuses espèces de faune et de flore se sont adaptées aux conditions particulières liées au milieu vertical et réalisent tout ou une partie de leur cycle de vie dans les falaises. **Il n'est pas impossible de croiser une plante rare ou un rapace qui nicherait** sur la paroi lorsque l'on grimpe, même sur une voie équipée et fréquentée.

En effet, **les rapaces rupestres (de milieux rocheux) vont généralement préparer leurs nids à l'automne et en hiver**, quand les parois ne sont pas utilisés. Au printemps, ils sont donc déjà en train de couvrir leurs oeufs, alors que les parois équipées peuvent rouvrir à la pratique. Le risque engendrer par la présence humaine peut donc amener l'espèce à abandonner son nid, ses oeufs voir ses poussins.

Certaines **espèces sensibles au dérangement** utilisent les falaises car elles y trouvent une tranquillité nécessaire à leur nidification.

ESPÈCES CONCERNÉES

Faucon pèlerin

Il se reproduit de février à juin et niche en falaise. Le dérangement de l'espèce peut compromettre sa nidification (abandon des œufs, prédation, chute accidentelle...).



Grand-duc d'Europe

Il se reproduit de décembre à août et niche dans les vires en falaise. Sensible au dérangement, il est important de préserver la quiétude de la falaise où il a installé son nid.



Grand corbeau

Il est beaucoup plus rare et farouche que le Corbeau freux et la Corneille noire et niche dans les falaises de février à juin. Contrairement à ses cousins, il est strictement protégé.



ESPÈCES OCCASIONNELLES

Hirondelle de rochers,

Espèce fréquente dans les Gorges de la Dordogne, on la retrouve principalement sur les barrages, ponts et falaises. Sa période de reproduction a lieu d'avril à juillet.



Tichodrome échelette,

espèce présente en automne-hivers. Elle fréquente les grandes falaises, les barrages et même les cathédrales.



PEINES ENCOURUES !

Quiconque contrevient à la réglementation des espèces, détruit un nid sans **dérogation, commet un délit et s'expose aux sanctions définies à l'article L415-3 du Code de l'Environnement** : une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement maximale de trois ans.

Toutes perturbations intentionnelles des espèces d'oiseaux protégées constituent une contravention de 4e classe, donc une amende maximale de 750€ (article R415-1 du Code de l'Environnement).

Le Code de l'Environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit **l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence** dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un site Natura 2000. **Les activités concernées par cette disposition relèvent** soit de la liste nationale (article R414-19 du Code de l'Environnement), soit des listes locales départementales.

Si vous avez un projet sur le site Natura 2000, contactez-nous en amont ! Nous vous conseillons pour que votre projet puisse se réaliser en étant peu impactant pour la biodiversité.

